

28 mar 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 28-03-2003](#)

ONDRAF

Sur proposition de Mme Isabelle Durant, Ministre de la Mobilité et des Transports, et de M. Olivier Deleuze, Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) déterminant les missions et fixant les modalités de fonctionnement de l'organisme public de gestion des déchets radioactifs et des matières fissiles.

Sur proposition de Mme Isabelle Durant, Ministre de la Mobilité et des Transports, et de M. Olivier Deleuze, Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) déterminant les missions et fixant les modalités de fonctionnement de l'organisme public de gestion des déchets radioactifs et des matières fissiles.

Le projet interdit notamment à l'ONDRAF (Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies) d'investir des disponibilités à moyen et à long terme dans des produits autres que les instruments financiers émis par l'Etat fédéral.(*) modifiant l'arrêté royal du 30 mars 1981.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe